



Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 02 mai 2022 à compter de 20 h 00 à la salle du Conseil au 7, chemin du Vide et à laquelle sont présents monsieur Denis Paquin, maire, mesdames et messieurs les conseillers suivants :

Michel Vézina, conseiller au poste # 1  
Isabelle Sévigny, conseillère au poste # 2  
Johanne Lacourse, conseillère au poste # 3  
Marcel Boulay, conseiller au poste # 4  
Lise Dufour, conseillère au poste # 5  
Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

Les membres présents formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Le maire, M. Denis Paquin, procède à l'ouverture de la séance à 20 heures et invite les conseillères et conseillers à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### Résolution numéro 22-05-115

#### 1 Adoption de l'ordre du jour

---

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté et d'y ajouter le point suivant :

- 4.10 Demande d'honoraires professionnels additionnels pour les travaux de réaménagement du bureau municipal, pour approbation (doc)

#### **1 Ouverture de la séance et approbation de l'ordre du jour**

#### **2 Greffe**

- 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 avril 2022 pour approbation (doc)
- 2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 avril 2022 pour approbation (doc)

#### **3 Période de questions no 1 réservée au public**

#### **4 Gestion financière et administrative**

- 4.1 Comptes et salaires, pour approbation (doc)
- 4.2 Demande de commandite – Carrefour Jeunesse emploi comté Iberville, pour approbation (doc)
- 4.3 Dépôt du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et révisé par Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs externes, pour approbation (doc)
- 4.4 Dépôt du rapport aux responsables de la gouvernance – communication de la stratégie et des résultats des travaux d'audit pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, pour information (doc)
- 4.5 Dépôt du sommaire de l'information financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, pour information (doc)
- 4.6 Engagement de M. Éric Dubois au poste d'inspecteur des travaux publics par intérim, pour approbation
- 4.7 Congrès FQM – 22 au 24 septembre 2022, pour approbation
- 4.8 Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro 552-22 décrétant une dépense en immobilisation de 337 082 \$ et autorisant un emprunt de 224 454 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du bureau municipal, pour approbation (doc)
- 4.9 Confirmation de Mme Jannick Grégoire au poste de responsable du service d'urbanisme et fin de la période de probation, pour approbation (doc)

## Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022

### **5 Sécurité publique**

- 5.1 Entente de service avec l'autorité 9-1-1, pour approbation (doc)
- 5.2 MRC de Rouville- Demande d'installation de radars photo sur le territoire de la MRC de Rouville, pour approbation (doc)

### **6 Transport– Voirie locale**

- 6.1 Demande d'ajout de panneaux d'arrêt clignotants, pour approbation (doc)
- 6.2 Demande concernant la vitesse de la circulation sur la rue des Prés-Verts, pour approbation (doc)
- 6.3 Mandat à Construction Techroc inc. pour les travaux d'infrastructures de voirie au chemin de la Grande-Ligne, pour approbation (doc)
- 6.4 Offres de service en ingénierie des matériaux (laboratoire) pour les travaux d'infrastructures de voirie au chemin de la Grande-Ligne, pour approbation (doc)
- 6.5 Identification des travaux pour la demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE), pour approbation (doc)
- 6.6 Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro 551-22 modifiant le règlement 542-21 concernant les règles de circulation, pour approbation (doc)

### **7 Hygiène du milieu et cours d'eau**

- 7.1 COOP d'électricité – Changement de compteur électrique – 58 et 177, chemin du Vide, pour information (doc)
- 7.2 Offre de service de Groupe ADE – Nettoyage du réseau d'égout et remplacement de boîte de service, pour approbation (doc)
- 7.3 Offres de prix pour le branchement aux services municipaux égout et aqueduc – 128, rue Principale, pour approbation (doc)

### **8 Santé et bien-être**

- 8.1 Semaine de la santé mentale 2022 – 2 au 8 mai, pour approbation (doc)
- 8.2 Société d'habitation du Québec – Budget révisé 2021 003954 PU-REG déficit d'exploitation, pour approbation (doc)

### **9 Aménagement, urbanisme et développement**

- 9.1 Demande concernant les chats errants non stérilisés, pour approbation (doc)

### **10 Loisirs et culture**

- 10.1 Omnium de golf St-Césaire – Edition spéciale 200<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Saint-Césaire, pour approbation (doc)
- 10.2 Nouvelle plage horaire bibliothèque, pour approbation (doc)
- 10.3 Culture Montérégie – Renouvellement d'adhésion 2022-2023, pour approbation (doc)
- 10.4 Grand spectacle au parc Noël Dubé, pour approbation (doc)
- 10.5 Renouvellement d'adhésion à Loisir et Sport Montérégie, pour approbation (doc)
- 10.6 Offre de service de Karine Architecte Paysagiste pour les plans et devis et surveillance d'un skatepark, pour approbation (doc)

### **11 Correspondances**

### **12 Période de questions no 2 réservée au public**

### **13 Clôture de la séance**

### **Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

#### Résolution numéro 22-05-116

##### 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 avril 2022

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 04 avril 2022 soit et est adopté tel que rédigé.

### **Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

#### Résolution numéro 22-05-117

##### 2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 avril 2022

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le lundi 12 avril 2022 soit et est adopté tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

### 3 Période de questions no 1 réservée au public

---

*Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.*

Résolution numéro 22-05-118

#### 4.1 Approbation des comptes et salaires

---

Sur proposition de Mme Lise Dufour, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Fournisseurs : 227 608,92 \$

Salaires : 47 547,02 \$

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*Le point 4.2 n'a pas été retenu par le Conseil.*

Résolution numéro 22-05-119

#### 4.3 Dépôt du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et révisé par Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs externes

---

**Considérant** que la firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateur externe de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, a transmis en date du 22 avril 2022 à Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, son rapport sur les états financiers et sur la conformité du taux global de taxation pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2021 et ce, conformément aux dispositions de l'article 966.3 du *Code municipal*;

**Considérant** que le rapport financier et le sommaire de l'information financière pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2021, dressés sur les formulaires prescrits par le MAMH ainsi que le rapport dudit vérificateur externe, sont déposés pour approbation du Conseil municipal ce 2 mai 2022 et ce, conformément aux dispositions de l'article 176 du *Code municipal*;

**Considérant** qu'avis public a été donné le 25 avril 2022 conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal*;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Lise Dufour, appuyé par Mme Isabelle Sévigny, et **résolu** que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir approuve le rapport financier et le rapport du vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L sur les états financiers et sur le taux global de taxation pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été rédigés et présentés.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

4.4 Dépôt du rapport aux responsables de la gouvernance – communication de la stratégie et des résultats des travaux d’audit pour l’exercice terminé le 31 décembre 2021

---

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, dépose au Conseil le rapport aux responsables de la gouvernance – communication de la stratégie et des résultats des travaux d’audit pour l’exercice terminé le 31 décembre 2021.

4.5 Dépôt du sommaire de l’information financière pour l’exercice terminé le 31 décembre 2021

---

Mme Pierrette Gendron, directrice générale et greffière-trésorière, dépose au Conseil le sommaire de l’information financière, extrait du rapport financier, pour l’exercice terminé le 31 décembre 2021.

Résolution numéro 22-05-120

4.6 Engagement de M. Éric Dubois au poste d’inspecteur des travaux publics par intérim

---

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de procéder à l’engagement de M. Éric Dubois au poste d’inspecteur des travaux publics par intérim, pour une période de huit mois, à compter du 16 mai 2022 et que les conditions d’engagement sont mentionnées dans un document.

**Adoptée à l’unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-05-121

4.7 Congrès FQM – 22 au 24 septembre 2022

---

Sur proposition de Mme Isabelle Sévigny, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** d’autoriser deux conseillers ainsi que la directrice générale, Mme Pierrette Gendron, à assister au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui aura lieu du 22 au 24 septembre 2022 au Palais des Congrès de Montréal.

Il est également **résolu** de payer les frais d’inscriptions ainsi que les frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives.

**Adoptée à l’unanimité par les conseillers**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 22-05-122

4.8 Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro 552-22 décrétant une dépense en immobilisation de 337 082 \$ et autorisant un emprunt de 224 454 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du bureau municipal

---

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 552-22 est donné par M. Michel Vézina, conseiller au poste numéro 1, qu’il présentera pour adoption, lors d’une séance ultérieure du Conseil, le *Règlement numéro 552-22 décrétant une dépense en immobilisation de 337 082 \$ et autorisant un emprunt de 224 454 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du bureau municipal.*

L'objet du règlement est de permettre la réalisation des travaux de réaménagement du bureau municipal en y construisant cinq bureaux fermés, de procéder à un emprunt pour financer une partie de ces travaux, lequel emprunt sera remboursé par une taxe spéciale à l'évaluation calculée sur la valeur de chaque propriété au rôle d'évaluation, pour une période de dix ans.

Résolution numéro 22-05-123

4.9 Confirmation de Mme Jannick Grégoire au poste de responsable du service d'urbanisme et fin de la période de probation

---

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** de confirmer le poste de responsable du service d'urbanisme et de mettre fin à sa période de probation.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-05-124

4.10 Mandat à FNX Innov pour honoraires professionnels additionnels en ingénierie pour les travaux de réaménagement du bureau municipal

---

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** d'octroyer un mandat à FNX Innov pour des honoraires professionnels additionnels pour la confection des plans d'ingénierie électrique supplémentaires pour le réaménagement du bureau municipal, au coût de 2 874,38 \$ et d'affecter ce montant au fonds général.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-05-125

5.1 Entente de service 9-1-1PG (prochaine génération) avec Bell Canada

---

**Considérant** que Bell Canada a soumis à la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir une nouvelle entente à signer concernant les services 9-1-1PG (prochaine génération);

**Considérant** que cette nouvelle entente remplace l'entente actuelle entre la Municipalité et Bell Canada concernant le service 9-1-1E (évolué);

**En conséquence**, il est proposé par M. Marcel Boulay, appuyé par Mme Lise Dufour et **résolu** d'accepter l'entente de Bell Canada pour le service 9-1-1PG (prochaine génération) telle que soumise en date du 11 avril 2022, laquelle entente fait partie intégrante de la présente résolution comme ci au long reproduite.

Il est également **résolu** d'autoriser Mme Pierrette Gendron, directrice générale, à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-05-126

5.2 MRC de Rouville- Demande d'installation de radars photo sur le territoire de la MRC de Rouville

---

**Considérant** que des problématiques de vitesse sur le territoire de la MRC de Rouville sont régulièrement portées à l'attention des membres du conseil;

**Considérant** le sentiment d'insécurité que cette problématique génère pour les citoyennes et les citoyens confrontés aux effets directs et quotidiens des excès de vitesse;

**Considérant** que certains secteurs sur le territoire nécessiteraient une présence policière accrue;

**Considérant** l'importance des coûts relatifs aux deux services de police couvrant le territoire de la MRC de Rouville;

**Considérant** la charge de travail importante des policiers, mais également le souhait constamment répété par la population que ces derniers soient plus visibles sur le territoire;

**Considérant** qu'il y a lieu de chercher des alternatives permettant de sécuriser certains endroits plus problématiques et d'intervenir non pas seulement sur le non-respect des limites de vitesse, mais également en prévention;

**Considérant** qu'un des objectifs poursuivis par le conseil de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir est de contribuer à modifier de façon préventive les comportements des automobilistes et qu'à ce titre, la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir souhaite que le ministère des Transports du Québec (MTQ) adopte une philosophie plus large et une vision évolutive de l'utilisation des radars photo, en les mettant à contribution non pas seulement sur les sites accidentogènes, mais également là où une prévention accrue est requise;

**Considérant** que les radars photo constituent un outil intéressant pour améliorer le bilan routier, mais également une solution moins coûteuse pour faire de la prévention et dont l'efficacité dissuasive est démontrée;

**Considérant** que les membres du conseil sont unanimes sur la nécessité d'installer des radars photo sur le territoire de chacune des huit municipalités la MRC de Rouville, à des endroits stratégiques sur les routes numérotées sous la juridiction du MTQ, mais également, de concert avec les municipalités, sur des routes de juridiction municipale;

**En conséquence**, il est proposé par M. Michel Vézina, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** de demander au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation de davantage de radars photo à des endroits stratégiques sur les routes numérotées sous la juridiction du MTQ, mais également, de concert avec les municipalités locales, sur les routes de juridiction municipale;

Dans cette perspective et dans un objectif d'intervention et de prévention, il est **résolu** de demander au MTQ d'adopter une philosophie plus large et une vision évolutive de l'utilisation des radars photo, en les mettant à contribution non pas seulement sur les sites accidentogènes, mais également là où une prévention accrue est requise;

Il est enfin **résolu** de transmettre cette résolution au ministre des Transports du Québec, M. François Bonnardel, à la Direction générale de la Montérégie et à la Direction générale principale de la région métropolitaine de Montréal du ministère des Transports du Québec, à la Sûreté du Québec, par le biais du poste de Rouville, à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent ainsi qu'aux municipalités locales et à la MRC de Rouville.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*Le point 6.1 n'a pas été retenu par le Conseil*

Résolution numéro 22-05-127

6.2 Vitesse de la circulation sur les rues des Prés-Verts et Réjean

---

Sur proposition de M. Nicolas Beaulne, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de diminuer la vitesse de circulation à 30 km/h sur les rues des Prés-Verts et Réjean, de modifier le règlement de circulation en conséquence ainsi que les panneaux de signalisation.

Il est également **résolu** de faire l'achat et l'installation de panneaux de corridor scolaire pour les rues Girard et des Prés-Verts.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-05-128

6.3 Adjudication du contrat pour les travaux d'infrastructures de voirie au chemin de la Grande-Ligne à Construction Techroc inc.

---

**Considérant** que le résultat de l'ouverture des soumissions a été déposé au Conseil municipal en date du 12 avril 2022 par la résolution numéro 22-04-112;

**Considérant** que suite à l'analyse des soumissions, M. Patrick Lelièvre, ingénieur, recommande au Conseil d'octroyer le contrat à Construction Techroc inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme;

**Considérant** que le Règlement numéro 547-22 décrétant un emprunt pour ces travaux n'a pas obtenu, à cette date, l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

**En conséquence**, il est proposé par M. Nicolas Beaulne, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** d'octroyer le contrat pour les travaux d'infrastructures de voirie au chemin de la Grande-Ligne au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Techroc inc. au montant de un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trente-quatre dollars et quatre-vingt-quatorze sous (1 199 934,94 \$) taxes applicables incluses, le tout tel qu'il est spécifié dans le document d'appel d'offres intitulé *Travaux d'infrastructures de voirie au chemin de la Grande-Ligne 2022-01*.

Il est également **résolu** que tous les documents d'appel d'offres pour ces travaux d'infrastructures de voirie, la soumission de l'entrepreneur et la présente résolution constituent le contrat entre la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir et Construction Techroc inc. lesquels documents font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

Il est également **résolu** que cette résolution soit conditionnelle à l'approbation du Règlement numéro 547-22 décrétant un emprunt pour ces travaux par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-05-129

6.4 Mandat à FNX Innov en ingénierie des matériaux (laboratoire) pour les travaux d'infrastructures de voirie au chemin de la Grande-Ligne

---

**Considérant** que la Municipalité a demandé des prix à plusieurs laboratoires pour le contrôle des matériaux lors des travaux d'infrastructures de voirie sur le chemin

de la Grande-Ligne dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération*;

**Considérant** que la Municipalité a reçu deux propositions de laboratoires dont FNX Innov est le plus bas prix conforme;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Isabelle Sévigny, appuyé par Mme Johanne Lacourse et **résolu** d'octroyer le mandat pour le contrôle des matériaux au laboratoire de FNX Innov lors des travaux d'infrastructures de voirie sur le chemin de la Grande-Ligne, au coût de vingt-six mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars et soixante-dix-sept sous (26 697,77 \$), le tout tel que spécifié dans le bordereau de soumission déposé le 18 février 2022.

Il est également **résolu** que cette résolution soit conditionnelle à l'approbation du Règlement numéro 547-22 décrétant un emprunt pour ces travaux par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-05-130

6.5 Identification des travaux pour la demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

---

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** de demander l'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) pour les travaux de drainage et d'égout pluvial sur la rue Dubois et au chemin du Vide.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 22-05-131

6.6 Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro 551-22 modifiant le règlement 542-21 concernant les règles de circulation

---

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 551-22 est donné par M. Marcel Boulay, conseiller au poste numéro 4, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le *Règlement numéro 551-22 modifiant le règlement 542-21 concernant les règles de circulation*.

L'objet du règlement est de modifier les règles de circulation notamment en interdisant le dépassement de véhicules sur une section du chemin du Vide.

Résolution numéro 22-05-132

7.2 Mandat à Groupe ADE – Nettoyage du réseau d'égout et remplacement de boîtes de service d'aqueduc

---

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par Mme Isabelle Sévigny, il est **résolu** de mandater le Groupe ADE pour le nettoyage du réseau d'égout et le remplacement de boîtes de service d'aqueduc au coût de 9 924,50 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2022 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**



Résolution numéro 22-05-133

7.3 Offres de prix pour le branchement aux services municipaux égout et aqueduc – 128, rue Principale

---

**Considérant** que la Municipalité a obtenu la permission de voirie du ministère des Transports pour faire effectuer des travaux de branchement aux services municipaux pour le 128, rue Principale en date du 1<sup>er</sup> mars 2022;

**Considérant** que la Municipalité a demandé des prix à plusieurs entrepreneurs afin d'effectuer des travaux de branchement aux services municipaux pour le 128, rue Principale;

**Considérant** que deux entrepreneurs ont répondu à la demande de la Municipalité et qu'Excavation Claude Guertin inc. a fourni le plus bas prix conforme;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Mme Lise Dufour, appuyé par M. Marcel Boulay et **résolu** d'octroyer le contrat à Excavation Claude Guertin inc. au coût de quarante-cinq mille huit cent soixante-quinze dollars et trois sous (45 875,03 \$) taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2022 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Il est également **résolu** que les conditions émises par la Municipalité en date du 9 mars 2022 ainsi que le bordereau de prix soumis par Excavation Claude Guertin inc. en date du 25 mars 2022 fassent parties intégrantes du présent contrat.

Il est également **résolu** que le présent contrat soit conditionnel au dépôt à la Municipalité, de la totalité des coûts par la propriétaire du 128 rue Principale.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-05-134

8.1 Semaine de la santé mentale 2022 – 2 au 8 mai

---

**Considérant** que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

**Considérant** que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

**Considérant** que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

**Considérant** que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

**Considérant** que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

**Considérant** que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**Considérant** qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Isabelle Sévigny, appuyé par Mme Johanne Lacourse et **résolu** que la Municipalité de Saint-Angèle-de-Monnoir proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-05-135

8.2 Budget révisé 2021 de l'OH Haute-Yamaska-Rouville en date du 6 décembre 2021

---

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** d'accepter le budget révisé de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville en date du 6 décembre 2021 et d'acquitter le solde de 7 \$ correspondant à 10 % du déficit.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*Le point 9.1 est reporté à une séance ultérieure.*

Résolution numéro 22-05-136

10.1 Omnium de golf Saint-Césaire – Edition spéciale 200<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Saint-Césaire

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par Mme Isabelle Sévigny, il est **résolu** d'inscrire M. Michel Vézina à l'omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire au coût de 172,46 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au budget 2022 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-05-137

10.2 Nouvelle plage horaire bibliothèque

---

Sur proposition de M. Marcel Boulay, appuyée par M. Michel Vézina, il est **résolu** d'ajouter une plage horaire à la cédule d'ouverture de la Bibliothèque Françoise Guertin Lachance soit le lundi de 15 h 30 à 17 heures.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

*Le point 10.3 n'a pas été retenu par le Conseil.*

Résolution numéro 22-05-138

10.4 Grand spectacle au parc Noël Dubé

---

Sur proposition de Mme Johanne Lacourse, appuyée par M. Marcel Boulay, il est **résolu** d'engager le groupe Les Requins pour le Grand spectacle au Parc Noël-Dubé le 23 juillet 2022 au coût de 5 174 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022

montant au poste budgétaire 02-701-62-499 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-05-139

10.5 Renouvellement d'adhésion à Loisir et Sport Montérégie

---

Sur proposition de M. Michel Vézina, appuyée par Mme Johanne Lacourse, il est **résolu** de renouveler l'adhésion de la Municipalité à Loisir et Sport Montérégie au coût de 105,13 \$ taxes applicables incluses, d'affecter ce montant au poste budgétaire 02-701-90-494 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

Résolution numéro 22-05-140

10.6 Mandat à Karyne Architecte Paysagiste pour les plans et devis et surveillance d'un skatepark

---

Sur proposition de Mme Isabelle Sévigny, appuyée par Mme Lise Dufour, il est **résolu** d'octroyer un mandat à Karyne Architecte Paysagiste pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance pour la construction d'un skatepark tel que soumis dans l'offre de services en date du 28 avril 2022, au coût de 24 966,50 \$ taxes applicables incluses, dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE).

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

12 Période de questions no. 2 réservée au public

---

*Une période de questions pour le public a lieu à ce moment-ci.*

Résolution numéro 22-05-141

13 Clôture de la séance

---

Sur proposition de Mme Isabelle Sévigny, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que la séance soit levée à 20 h 50.

**Adoptée à l'unanimité par les conseillers**

\_\_\_\_\_  
(Original signé)  
Le maire

\_\_\_\_\_  
(Original signé)  
La directrice générale et  
greffière-trésorière